



La lettre d'information *du Cercle de Généalogie de Roquebrune et du* *Mentonnais*

L
A
F
O
U
I
N
E

N° 186 – Mai 2006 – 15^{ème} année



Samedi 29 avril 2006 Petite, toute petite assistance ce dernier samedi d'avril. Tant pis pour nous. Nous avons tout de même bavardé sur des questions diverses comme par exemple les subventions accordées par la Ville de Menton et le Conseil Général des Alpes Maritimes. Espérons que les autres communes, si peu que ce soit, feront un petit geste en notre faveur, également.

Puis nous avons, ensemble, étudié le rapport de la commission des lois constitutionnelles portant sur l'enregistrement des naissances d'un enfant né hors du lieu de résidence, (17 pages) puis le compte rendu des débats qui se sont déroulés à l'Assemblée Nationale (encore 10 pages). Bien des « choses » furent dites et nous avons pu constater qu'une proposition de loi sur un sujet qui peut paraître simple, ce n'est pas si simple...Comme nous ne sommes pas des juristes, ni des législateurs, nous avons la faiblesse de voir les questions plus naïvement. Aussi la décision fut prise de demander au secrétaire (merci pour lui) de résumer dans un court texte , les opinions émises ce samedi , et de les faire connaître au législateur « local » à savoir M. le Député, Maire de Menton. Comme il en était ressorti de la conversation que nous avons eue le jour de l'Assemblée générale du CGRM, nous sommes certains que notre participation lui permettra de démontrer à Paris, l'importance de cette question, pour nous généalogistes, bien entendu, mais également pour de nombreux autres aspects de la vie communale. Nous vous tiendrons, bien entendu, informés...

JR



Conservé au Musée historique de Moscou, ce livre d'heures français du XV^{ème} nous propose les délicates décorations que notre spécialiste Alain ne manque pas de fournir pour illustrer la Fouine. Reconnaissons qu'il ne se trompe pas souvent dans ses choix.

Ces bandeaux d'une exquise délicatesse, encadrent (pour celui de gauche) le tableautin relatif à la « *Visitation* »

Le décor à droite encadre le tableau qui dépeint « *l'Annonciation* »

Certes il faudrait voir également le tableau central, thème essentiel de l'œuvre, mais on a une idée de la qualité en jugeant celle de l'encadrement constitué de feuillages stylisés et de personnages drolatiques.

Art de l'enluminure N°15





Voici un quartier de Menton sur le cadastre de 1863. Il a quelque peu changé, qu'il s'agisse des noms attribués à différents lieux (place ou rue) ou des constructions d'immeubles. On y voit encore le vallon du Fossan, une belle plage en lieu et place du Marché, une digue qui permettait d'accéder au Bastion.

En regardant de plus près on retrouve des maisons qui sont encore présentes, par contre de nombreux espaces étaient encore en culture...

Songez enfin que ce plan n'a pas 150 ans !! et mesurez ce que nous avons été capables de faire en si peu de temps ! Y a-t-il de quoi être fier ? aurions-nous dû proposer autre chose ? Quoi ? Car enfin, si tout cela s'est fait, en embellissements comme en dégradations, c'est bien parce que nous l'avons voulu, car souvenez vous que « **qui ne dit mot consent** ».

PONTEVES



A quelques kilomètres de Barjols dans le Var, le village de Pontevès est dominé par les restes d'un important château.

En fait l'activité humaine sur le site remonte à la fin du néolithique.

Dès le début du 11^{ème} siècle Pontevès fut le fief d'une importante famille provençale dont les descendants, la famille Sabran-Pontevès sont d'ailleurs toujours propriétaires des ruines du château.

Pour pallier la désertification du village, causée par la grande peste de 1348 et les troubles du 14^{ème} siècle, Bertrand de Pontevès fit appel à une trentaine de familles du **diocèse d'Albenga, en Ligurie**. Pour repeupler le village, il s'adressa aux habitants du village de **Montegrosso**, en Italie, ils signèrent avec le seigneur, le 23 mars 1477, une charte selon laquelle il les exemptait d'impôt pour une durée de vingt ans. Les premiers documents cadastraux datés de 1511 et des délibérations communales, à partir de 1495, font apparaître une société villageoise composée de trois artisans, de quelques éleveurs et d'une grande majorité de cultivateurs Au début du 17^{ème} siècle, les Pontevès réintègrent leur château qu'ils avaient délaissé pour leur hôtel barjolais. Puis en 1650, François de Pontevès vend le château et les terres à un homme d'affaires aixois,

Sous la révolution, le château est déjà partiellement en ruine et quatre co-seigneurs se partagent le terroir. Au 19^{ème} siècle, une activité nouvelle, l'élevage du ver à soie ainsi que la création de fabriques de tomettes viendront renforcer l'économie du village.



Texte et illustrations de Cathy.R. Nous avons peut-être des ancêtres à rechercher à Pontevès ! Qui sait ?

Suite du tableau comparatif Mentonnais/Roussillon...

On remarque, *dans les deux régions*, la même foi, et les testaments débutent systématiquement par les dispositions concernant le salut de l'âme du testateur : prières , messes, offrandes aux églises et chapelles, fixation du lieu de sépulture, aumônes aux pauvres.

Attribution de l'héritage familial :

A Menton, les fils sont désignés comme héritiers universels : le régime successoral est celui de l'égalité absolue entre les fils. Pas d'exception.

En Roussillon/Conflent : La règle repose sur le droit d'aînesse de façon absolue sur les garçon mais à défaut sur les filles Peu d'exceptions. Ce n'est pas une simple clause de style..

Circonstances des testaments : En pays catalan le testament est toujours dicté en risque de mort, alors qu'à Menton ils sont rarement établis dans l'urgence. Il s'agit dans ce cas souvent de testament de « précaution » : vus les « dangers de la mer et les périls encourus »(on pense aux Turcs et autres Barbaresques) il est bon de se prémunir

Conséquences :

A Menton : Le morcellement des héritages interdit la formation de propriétés foncières très importante. L'agriculture reste familiale.

Mais en Pays catalan, le droit d'aînesse rigoureux entraîne la formation de patrimoines fonciers importants et l'apparition d'une véritable bourgeoisie paysanne . Ce phénomène ira s'accroissant au cours des siècles et conduira cette bourgeoisie à accepter avec beaucoup de mal les lois de la République lors de la Révolution.

Au XVIIème et XVIIIème siècles, le terme de **Pagès** (propriétaire en catalan) est associé à la profession par les notaires. Il est porté comme un titre par les intéressés.

Encore millefois merci pour la belle étude comparative que notre ami Michel Anrigo a concoctée pour la Fouine.

Notre faune sauvage...

Dans nos recherches qui visent à mieux connaître la vie de nos ancêtres, avons nous pensé aux « bestioles » qu'ils rencontraient dans leur environnement et que nos villes bétonnées et polluées par les trop nombreux pots d'échappement ont éloignées de nous ?



Connaissiez-vous cette sauterelle vert tendre qu'en patois nous appelons « boudrague » ou encore « ligoust » ?

Si vous n'avez pas admiré ce joli bourdon, véritable pelote de soie,



Si vous n'avez pas eu un petit, tout petit recul en soulevant une pierre qui abritait cet arachnide,



Si vous n'avez pas été touché par la fragilité de ce rouge-gorge si sociable, ou observé les ondulations de cette chenille grassouillette, alors dépêchez-vous, il vous reste, chanceux que vous êtes, encore beaucoup de joies à découvrir. Nos ancêtres les connaissaient bien ces bestioles.



$\sqrt{2}$: ou racine carrée de 2

« Les nombres sont probablement les objets mathématiques qui exercent le plus grand pouvoir de fascination hors des cercles spécialisés » déclare l'auteur de l'excellent article paru dans la revue « L'Histoire » du mois d'avril passé.

Et de rappeler que le plus célèbre demeure le fameux π pi, ou encore 3,14.

Mais revenons à notre racine carrée dont la valeur approche 1,414 qui a la caractéristique d'avoir suscité de l'intérêt certes en mathématiques mais également en philosophie et en architecture.

L'histoire de cette racine carrée, du moins celle que nous connaissons, nous fait remonter à plus de 4 000 ans lorsqu'un scribe babylonien représente sur une tablette d'argile un carré et ses deux diagonales, en précisant la valeur qui correspond au rapport de la diagonale au côté : ce rapport n'est autre que notre $\sqrt{2}$. Nous ne nous étendrons pas sur l'irrationalité de $\sqrt{2}$, bien que ce soit là sa caractéristique essentielle. Mais rappelons tout de même que l'architecture fit de tous temps un usage important de ce nombre irrationnel, plus, selon certains, que du fameux nombre d'or.

On retrouve cette proportion tant à la mairie de Tizi Ouzou en Algérie, qu'à l'Université de Virginie chère au président Thomas Jefferson

De nos jours encore nous retrouvons cette racine carrée. Chaque fois que nous prenons une feuille de papier A4(21x29,7) nous avons affaire à un rectangle dont le rapport de la longueur à la largeur est le plus près possible de $\sqrt{2}$. Ce format est légalisé en France en 1798. Mais cette idée ne fut jamais appliquée, sauf en Allemagne en 1922.

Depuis 1975 cette norme est reconnue au niveau international.

On mesure ainsi, tout en manipulant nos ramettes de papier, tout le chemin parcouru depuis le scribe babylonien. Notre $\sqrt{2}$ occupe bien une place importante peut-être la plus éminente au panthéon des nombres comme le dit **Benôit Rittaud**



La Fouine souhaite un bon anniversaire à

De Monleon Jehan 03 Laurenti Robert 13
Morscio J.Louis 03 Marsé Michel 20
Imbert M.Antoinette 07 Maccari Auguste 24
Cloître Daniel 09 Boissière Ghislaine 25
Wary Robert 11 Raybaut Catherine 26
Domerego Pierre 12 Daver Eric 28
Monestier M.Louise 12 Colin J.Claude 30

Réponse : Le clocher décoré d'un vélo en curieuse position est celui de **Apricale**, village cher à notre ami et adhérent Adriano. Il nous a précisé que cette originale décoration est due à un artiste qui, suite à une exposition d'art contemporain, a tout simplement laissé son œuvre en place...

Peu nombreux, certes, mais, il y a toujours quelques récalcitrants : c'est la dernière Fouine qu'ils recevront si leur cotisation ne « rentre » pas...

Robert nous signale, et nous l'en remercions, que tous ceux qui sont intéressés par l'Histoire de France, l'armée et les guerres diverses et nombreuses risquent de passer un très agréable moment en visitant le musée du Château de l'Emperi à Salon-de-Provence

*Qui peut nous dire pourquoi dans la fin des années 1500 à Sospel, les enfants naturels n'avaient pas de marraine mais **deux** parrains ?*

Lentement mais sûrement les amis lointains comme les plus proches nous envoient leurs « saisies ». Les naissances de Sospel avancent bien. Et souvenez-vous qu'il vaut mieux aller lentement que de ne rien faire du tout...

Quelqu'un pourrait-il nous donner la signification de l'expression trouvée dans un acte de naissance (début XIXème) et disant « fille naturelle de l'Empire » ? Merci à tous !!!

*La Fouine est la lettre d'information des adhérents du CGRM. Elle est gratuite et réservée aux adhérents.
Directeur de publication : Maryse Albin-Lacoste. Rédaction : CGRM – BP 4 – 06190 Roquebrune-Cap-Martin.
Réunions : le dernier samedi de chaque mois (sauf juillet et août) au siège (Salle des réunions – Sous-sol de la mairie de Roquebrune) à partir de 14 heures.
Permanences : le jeudi à partir de 14 heures 30 – Les 1^{er} et 3^{ème} lundis à 19 heures (mêmes locaux)
Renseignements : Maryse Albin-Lacoste - 04.93.57.01.87 - Email : cgrm06@wanadoo.fr*